



Siège social : Comité Rhône Echecs - Espace Départemental des Sports
8 bis, rue Louis Thévenet - 69004 Lyon

Correspondance financière : Didier PASCAL - Trésorier
7, allée de Candolle - 69110 Ste Foy les Lyon

Président : Bernard MOLLARD
☎ 04 75 03 86 56 – 06 10 444 443

E-Mail : comiterhoneechecs@orange.fr

Site Internet : <http://www.comite-rhone-echecs.com>

Agrément Jeunesse et sports
SIRET 438 977 373 00010
Code APE 9329 Z

Rapport moral - Assemblée générale ordinaire 24 novembre 2012

Deux immenses valeurs guident les décisions que nous prenons :

- les actions de nos associations sont fondées sur le bénévolat et il ne peut être question que le profit de tel ou tel influe sur nos décisions.
- L'objet de nos associations est le développement de la pratique du jeu d'échecs. S'il peut être opportun de créer des emplois pour atteindre cet objectif, il ne faudrait pas inverser l'ordre des priorités pour que la création ou le maintien d'emploi s'érige en priorité fondamentale ; le jeu d'échecs devenant un moyen comme un autre d'obtenir ce résultat.

Je comprends que la difficulté de la conjoncture actuelle crée des tensions et rende nerveux ceux qui pensaient s'être approprié le système pour en vivre. Nonobstant, le fil conducteur reste le même et les choix doivent demeurer guidés par les principes cités plus haut.

Pour éclairer le propos quelques exemples concrets :

- Les aides financières apportées aux clubs correspondent à des actions ciblées, réellement mises en place ; souvent avec d'autres partenaires locaux et qui commencent à porter leurs fruits :
 - o Vaulx en Velin
 - o Décines
 - o La Tour de Salvagny

Il n'est plus question d'octroyer des sommes importantes à des clubs qui viennent de se créer et qui disparaissent dès l'extinction de la dotation.

- De même, lors des arbitrages pour les dossiers de demandes de subventions CNDS, dans le cadre d'une enveloppe globale pour l'ensemble de nos clubs, avec deux nouvelles candidatures, il n'est pas anormal, in fine, de constater que les chemins de nos deux clubs de Lyon aient des trajectoires inverses.

- Enfin, dans le cadre des AES, avec une part diminuant chaque année pour notre activité suite au réveil des autres sports, la moindre problématique a des répercussions.

Si le facteur du lien social que peut créer la pratique du jeu d'échecs a parfaitement été entendu, notamment en ce qui concerne les ZEP, les dossiers des intervenants doivent être irréprochables : contrats de travail, extraits de casiers, documents des travailleurs étrangers, ... de même dans ce type de secteur il est évident qu'il faut être partie prenante du Contrat éducatif local.

Je rappelle au passage, que certains ont cru dans un passé récent, déceler dans cette dotation AES un eldorado pour les intervenants échecs. La mesure du dépit de ceux qui s'étaient laissés embarquer, nous rappelle à la plus grande vigilance.

Il ne faudrait pas inverser les rôles, chacun doit assumer ses responsabilités. Aucun président sérieux n'entame une action mobilisant des sommes importantes, s'il n'a pas la garantie de recevoir le financement ad hoc. Le nombre de demandes d'informations de la part de présidents de clubs me confirme qu'ils sont nombreux à gérer « en bon père de famille ». Il est aussi du rôle du comité de mettre l'ensemble de ses clubs à l'abri des gesticulations de quelques aventuriers.

Bernard MOLLARD

Président du C.R.E.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'BM' with a stylized flourish extending from the bottom left.